

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener

**Code du produit:** 1000A1 Komp. B

**UFI:** MS00-Q0YN-W00F-S3SJ

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Durcisseur pour résine de scellement

**Emploi de la substance / de la préparation** Matériel aide

#### 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur:**

Kistler Instrumente AG

Eulachstrasse 22

8408 Winterthur, Schweiz

**Service chargé des renseignements:**

+41 52 224 11 11,

info@kistler.com, www.kistler.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** +49 (0)6132-84463 (24 h; GBK GmbH)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

3,3,5-trimethylhexamethylene-diamine

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

**Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**

(suite de la page 1)

### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Préparations

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 25513-64-8	3,3,5-trimethylhexamethylene-diamine ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317	50-100%
CAS: 104-15-4 EINECS: 203-180-0	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-20%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

#### Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir! Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

**Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**

(suite de la page 2)

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

Nom du produit: **Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**

(suite de la page 3)

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### DNEL

##### CAS: 25513-64-8 3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

Oral	DNEL (effets systémiques à long terme)	0,05 mg/kg/day (hmn)
------	--	----------------------

##### CAS: 104-15-4 acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>)

Oral	DNEL (effets systémiques à long terme)	2,5 mg/kg/day (ab)
------	--	--------------------

Dermique	DNEL (effets systémiques à long terme)	2,5 mg/kg/day (ab)
----------	--	--------------------

		7,6 mg/kg/day (an)
--	--	--------------------

Inhalatoire	DNEL (effets systémiques à long terme)	8,7 mg/m <sup>3</sup> (ab)
-------------	--	----------------------------

		53,6 mg/m <sup>3</sup> (an)
--	--	-----------------------------

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

**Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

**Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

---

**Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**


---

(suite de la page 4)

**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	jaunâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>200 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	114 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	11
Solubilité	
l'eau:	Partiellement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,91 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur:	Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 6)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

**Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**

(suite de la page 5)

<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**CAS: 25513-64-8 3,3,5-trimethylhexamethylene-diamine**

Oral	LD50	910 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

**Effet primaire d'irritation:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications toxicologiques complémentaires:**

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Aucun effet CMR connu.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

CH/FR

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique:

CAS: 25513-64-8 3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

EC50/ 72h 43,5 mg/l (aac)

EC50 / 24 31,5 mg/l (aiv)

LC50/48h 174 mg/l (fis)

NOEC/ 72h 16 mg/l (aac)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Autres indications: Ne pas pouvoir arriver dans les eaux, les eaux souterraines ou la canalisation.

#### Autres indications écologiques:

##### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN2327

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2327 TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES

IMDG, IATA

TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES

(suite page 8)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

---

**Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**


---

(suite de la page 7)

<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>ADR, IMDG, IATA</b>	
	
<b>Classe</b>	8
<b>Étiquette</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
<b>ADR, IMDG, IATA</b>	
	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
<b>Marine Pollutant:</b>	
	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Attention: Matières corrosives.	
<b>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b>	80
<b>No EMS:</b>	F-A,S-B
<b>Stowage Category</b>	A
<b>Segregation Code</b>	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport:</b>	
<b>ADR</b>	
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
<b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
<b>Catégorie de transport</b>	3
<b>Code de restriction en tunnels</b>	E
<b>IMDG</b>	
<b>Limited quantities (LQ)</b>	5L
<b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 2327 TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES, 8, III

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

#### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients n'est inclus.

(suite page 9)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

**Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**

(suite de la page 8)

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:**

**Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations correspondent à l'état actuel des connaissances. Kistler se réserve le droit de procéder à des modifications techniques. Toute responsabilité pour des dommages consécutifs à l'utilisation de produits Kistler est exclue.

©2025 Groupe Kistler, Eulachstrasse 22, 8408 Winterthur, Suisse

Tél. +41 52 224 11 11, Fax +41 52 224 14 14, info@kistler.com, www.kistler.com

Kistler est une marque déposée de Kistler Holding AG.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite page 10)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2025

---

**Nom du produit: Grouting compound type 1000A1 Comp. B, hardener**

---

(suite de la page 9)

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

---

CH/FR